



**Attention le taux FSSQ 2018 a été modifié 3 fois pour 2018.**

Vous recevrez la trousse employeur pour 2018 au courant de novembre et devrez la compléter au plus tard le 28 février 2019.

Une grille de calcul supplémentaire s'est ajoutée au formulaire et ceci afin de vous permettre de calculer le taux moyen pour l'année Civile.

Pour voir le formulaire, appuyez sur ce lien :

[Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur \(RLZ-1.S\)](#)

Il faut aussi valider ce formulaire sur le site de Revenu Québec au moment de la production pour vous assurer qu'il n'y a eu aucun changement.

Pour modifier le taux de FSSQ 2018 dans Sage 50, consultez notre astuce à ce sujet sous "**Paie**" dans notre rubrique "[Trucs et Astuces](#)"

